

Le vrai visage de l'opposition

Une opposition se juge à ce qu'elle bâtit, non à ce qu'elle démolit. Depuis six mois, celle de Saint-Brès n'a rien bâti. Elle n'a fait qu'un choix, un seul, substituer l'accusation au débat en s'attaquant systématiquement à ceux qui n'ont pas les moyens de se défendre.

Un policier municipal, d'abord, livré en pâture dans un tract, avant que Mme Réa et son équipe ne se retranchent derrière un « problème de terminologie », comme si la dignité d'un agent public pouvait s'effacer dans une nuance de vocabulaire. Une employée municipale, ensuite, visitée à son domicile par voie d'huissier pour y subir un interrogatoire aux allures de barbouzerie. Une famille enfin, bénéficiaire d'un logement social, érigée en exemple et pointée du doigt dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres, mais la méthode, elle, ne trompe pas : elle rappelle ces heures sombres où l'on dénonçait des femmes et des hommes qui n'avaient rien demandé à personne.

Cette manière d'agir est l'aveu d'une vacuité : quand on n'a rien à proposer, on s'attaque aux personnes.

Et quand l'accusation s'essouffle, vient la procédure. Madame Réa, qui ne manque jamais de rappeler sa profession d'avocate, collectionne pourtant les revers judiciaires avec une certaine constance. Son recours contre les élections municipales : rejeté le 19 juin par le tribunal administratif de Montpellier. Sa contestation pour notre organisation du forum des associations: rejetée à son tour par la préfecture. Chaque dépôt de plainte, chaque procédure judiciaire se solde par des défaites, qui nourrissent l'esprit revanchard de l'opposition.

Aujourd'hui, Mme Réa conteste le résultat des élections municipales à Paris, devant le Conseil d'État. C'est son droit, et nous nous y défendrons sereinement, comme nous l'avons fait en première instance. Qu'elle nous permette simplement de le rappeler : une élection se gagne dans les urnes. Elle ne se rejoue pas indéfiniment dans les prétoires.

Enfin, comment ne pas dénoncer la situation de Mme Malafosse, élue sur la liste d'opposition, qui a choisi de quitter Saint-Brès pour aller vivre au Canada tout en conservant son siège au conseil municipal. Elle avait pourtant voté la Charte de l' élu local, dont l'article 6 impose la présence physique aux séances.

Elle a fait le choix de représenter ses concitoyens par procuration transatlantique.

Accuser sans preuve, attaquer sans jamais gagner une procédure, représenter sans jamais être là. Voilà le bilan des six premiers mois de l'équipe à Réa. Saint-Brès mérite mieux que cette opposition de pacotille.

La majorité municipale continuera, elle, à faire ce pour quoi elle a été élue. Notre cap reste inchangé: nous servirons les Saint-Brésois avec sérieux et détermination.

Les élus de la majorité municipale